

# Soins

# **TUTORAT AIDE SOIGNANT**

ORIENTATIONS NATIONALES PRIORITAIRES : N° ORIENTATIONS METIERS : N°

#### **OBJECTIFS**

- Se positionner en tant que tuteur pour favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences.
- Renforcer ses compétences en pédagogie.
- Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des apprenants.
- Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'apprenants dans l'analyse de situations et la réflexivité.
- Expliciter le rôle de jury lors de la sélection AS

#### CONTENU

- ① Etude du programme de formation des Aides-Soignant.e.s et des textes afférents.
- ② Théorie et processus d'apprentissage.
- ③ Définition du tutorat et application à la formation des Aides-Soignant.e.s.
- 4 Les différents outils d'aide à la validation des éléments de compétences

### **ACTIONS et METHODES PEDAGOGIQUES**

- Apports théoriques.
- Analyse des pratiques professionnelles.
- Simulation.

#### MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

• Questionnaire d'évaluation.

#### **PRE-REQUIS**

Aucun.

DPC :

PUBLIC: Aides-Soignant.e.s

DUREE: 21 heures

**NOMBRE DE SESSIONS PAR AN: 3** 

NOMBRE D'INSCRITS PAR SESSION : 10 personnes maximum du CHU 5 personnes extérieures au CHU

ORGANISME: IFAS CHU Montpellier INTERVENANTS: Formateur IFAS

# DATE LIMITE D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la session

#### DATES:

<b>□</b> 20-21/01/25 + 03/03/25 ou
□ 07 et 08/04/25 + 05/05/25 ou
☐ 06 et 07/10/25 + 04/11/25.

HORAIRE: 9h à 17h

## LIEU de la FORMATION:

IFMS - 1146 Avenue du Père Soulas 34295 Montpellier Cedex 5

#### **CONTACTS:**

ifas@chu-montpellier.fr

**2** 04 67 33 88 45

# **INSCRIPTION:**

- <u>Pour les AS du CHU</u>: A l'aide de l'imprimé "DEMANDE DE FORMATION" (que vous pouvez obtenir sur INTRANET dans la rubrique Formation continue) à adresser au service Formation en suivant la voie hiérarchique.
- Le supérieur hiérarchique pourra différer ou refuser les demandes de formation, compte-tenu des impératifs de service.
- → Cette formation se déroulera à 100% sur le temps de travail.
- <u>Pour les AS Extérieurs au CHU</u>: remplir et envoyer le bulletin d'inscription